

## Création d'une champignonnière

### Carte postale

Thématique : Entreprise non agricole ou forestière, infrastructure.

Titre du projet : Installation d'une champignonnière.

Initiateur du projet : Végépack sa.

Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers.

Mesure 123 : Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles.

Durée du projet : le dossier est rentré depuis mai 2014, la champignonnière étant en activité depuis septembre 2014.

Localisation : commune d'Arlon.

Montant total du projet : 750 000 €.

L'entreprise Végépack a décidé d'investir dans l'installation d'une champignonnière pour produire des pleurotes avec l'objectif d'un retour progressif vers la production locale.



**Mots-clés** : industrie agroalimentaire, emploi, entreprise, plan de développement, champignon, légume.

### Description du projet

#### Nature du projet

Végépack, société anonyme au chiffre d'affaires de 4,5 millions d'euros (2014), a été créée en 1997 à Arlon et emploie 23 personnes. Certifiée British Retail Consortium (BRC) niveau A, l'entreprise propose une gamme de légumes prêts à l'emploi et développés en collaboration avec les producteurs belges locaux. Les légumes sont distribués dans un rayon de 50 km sous la marque Végéfraîs ou sous des marques de distributeurs et ne reçoivent aucun traitement hors l'apport de vitamines C et d'acide citrique. L'entreprise commercialise aussi des champignons à plus grande échelle

Avec  
le soutien de la



Wallonie



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales.

(Belgique et Grand-Duché du Luxembourg) ; certains sont cultivés sur place grâce à la mise en place d'une champignonnière en 2014, un projet qui a reçu des financements du Feader.

La société entend garder une taille moyenne et un « esprit familial », avec une volonté d'intégration socio-professionnelle des gens de la région.

## Objectifs

Le projet de Végépack est de redéployer des cultures locales, et notamment le pleurote. Il est présenté comme un « retour progressif vers la production ».

Concrètement, la subvention Feader participe à un investissement global de 750 000 € pour la construction d'une champignonnière. L'entreprise vise une production annuelle de 120 à 150 t de pleurotes et la création de cinq à six emplois à terme.

## Description des principales actions menées

L'installation d'une champignonnière consiste à la mise en place d'une « forêt artificielle » dans un bâtiment de cinq cellules de 250 m<sup>2</sup> chacune où sont recréées les conditions naturelles : température de 7 à 12°C, humidité de 85 à 95%, ventilation appropriée et alternance d'éclairage jour/nuit.

Les pleurotes sont cultivés sur un substrat de paille qui tient lieu de tronc d'arbre, trois récoltes étant faites par cycle. Ensuite, le substrat est changé puis réutilisé à 80% en biométhanisation, les derniers 20% servant à l'épandage agricole ou au recouvrement de culture.

## Résultats & impacts

Depuis la création de la champignonnière (septembre 2014), 39 t de pleurotes ont été produites et quatre emplois ont été créés.

## Leçons et commentaires

Michel Bouttier, administrateur délégué de la société, précise que la subvention est déterminante dans le choix et la nature du projet : l'aide est conséquente et très surveillée par les partenaires financiers (banques) auprès desquels elle permet de réaliser un montage financier plus crédible et qui les conforte.

Par ailleurs, il apparaît que les banques ont des services qui informent bien sur ce type de subventions, mais qu'il est important de croiser les renseignements avec ceux dont disposent les Chambres de commerce.

Enfin, du point de vue de Michel Bouttier, le point à améliorer concerne les délais des versements des subventions qui, longs et non respectés, ne facilitent pas la gestion financière de l'entreprise.

## Aspects financiers

Le projet a demandé un investissement total de 750 000 €, dont :

- 24 975 € (3,33%) de financement Feader ;
- 45 000 € (6%) de primes à l'investissement de la Région wallonne.

Avec  
le soutien de la



Wallonie



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales.

## Information « contact »

Personne de contact : Michel Bouttier, administrateur délégué de Végépack.

Tél : (+32) 63 23 04 80

Mail : [vegepack@skynet.be](mailto:vegepack@skynet.be)

Site web : <http://www.vegepack.be/>

## Auteur et date de mise à jour

Mars 2015.

Avec  
le soutien de la



Wallonie



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales.